L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 27 DECEMBRE 1889.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Cour de C. A. Lemonnier, greffier vs John S. Allred.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—Nos 13,854.—En vertu d'un writ d'exécution à moi adressé par le Greffier de Cette Cour, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vais vendre à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, le MARDI, 31 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la sixième division de cette ville, dans l'Isle No 302 bornée par Jeanne Magnolias, Constance et Jean, mesurant 31 pieds 6 pouces de front à Jeanne Magnolias, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de Fréd. R. St-Amans, en date du 21 juin 1887, d'après un acte portant R. Commarque, notaire public, enregistré au Bureau des Actes-sions dans le livre 124 folio 223.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 déc—26 31—jan 7 14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Hamilton (connue comme) Mary Jamison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,630.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Mary Hamilton, administratrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
27 déc—27 31—jan 5 Greffier.

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,750—Division D.—Attendu que Mme Barbara Martin, veuve d'Eugène Gaspard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Gaspard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
19 déc—19 26 29

Succession de Mme Rita E. Rico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,039—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons qu'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mary Glenn, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

Succession de John G. Hearn.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de cette Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1889, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la sixième division de cette ville, dans l'Isle No 302 bornée par Jeanne Magnolias, Constance et Jean, mesurant 31 pieds 6 pouces de front à Jeanne Magnolias, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de Fréd. R. St-Amans, en date du 21 juin 1887, d'après un acte portant R. Commarque, notaire public, enregistré au Bureau des Actes-sions dans le livre 124 folio 223.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 déc—26 31—jan 7 14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Hamilton (connue comme) Mary Jamison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,630.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Mary Hamilton, administratrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
27 déc—27 31—jan 5 Greffier.

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,750—Division D.—Attendu que Mme Barbara Martin, veuve d'Eugène Gaspard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de Eugène Gaspard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
19 déc—19 26 29

Succession de Mme Rita E. Rico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,039—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons qu'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mary Glenn, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

Succession de Samuel C. Theleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,921—Division E.—Attendu que Jennie R. Spohr a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de feu Samuel C. Theleman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
19 déc—19 26 29

Succession de Veuve F. H. Descoupé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,767.—Division E.—Attendu que Auguste F. Dolliner a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Veuve F. H. Descoupé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
17 déc—7 21 28 Greffier.

Succession de Mme J. M. Rabdeau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,968—Division A.—Attendu que Mme Katie Dubie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme J. M. Rabdeau, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
19 déc—19 24 28 Greffier.

Succession de John Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,406—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme E. Cegne, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

R. A. LUMINAIS,
19déc—19 24 28 Greffier.

Succession de Alice Mack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,745—Division E.—Attendu que Annie Mack a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de Alice Mack, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
20 déc—20 26 29 Greffier.

Succession de Wilson A. Junken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,814—Division C.—Attendu que John R. Vinet, administrateur, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wilson A. Junken, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,791. Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une requête ait été présentée au nom de Mme Marie Louise Bonnecaze, épouse de Jules Bonnecaze, tous deux de cette ville, le MERCREDI, 18 décembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de constituer et de déterminer le montant de la masse active de la faillite de Jules Bonnecaze, susdit, et de voter sur toutes mesures qui pourraient leur être présentées par l'assignée, et que sur cette requête il ait été ordonné que les créanciers de Jules Bonnecaze, susdit, soient convoqués en temps et lieu par devant moi, Greffier de cette Cour, pour les fins susdites, et que copie de cette ordonnance soit publiée dans le journal L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, pendant trois jours consécutifs, avant le jour fixé pour la dite réunion des créanciers.

Donné et signé à la Nouvelle-Orléans, ce 17 décembre 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. HARRIS, Député-Greffier.
21 déc—27 au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,716.—Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une requête ait été présentée au nom de Mme Marie Louise Bonnecaze, épouse de Jules Bonnecaze, tous deux de cette ville, le MERCREDI, 18 décembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de constituer et de déterminer le montant de la masse active de la faillite de Jules Bonnecaze, susdit, et de voter sur toutes mesures qui pourraient leur être présentées par l'assignée, et que sur cette requête il ait été ordonné que les créanciers de Jules Bonnecaze, susdit, soient convoqués en temps et lieu par devant moi, Greffier de cette Cour, pour les fins susdites, et que copie de cette ordonnance soit publiée dans le journal L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, pendant trois jours consécutifs, avant le jour fixé pour la dite réunion des créanciers.

Donné et signé à la Nouvelle-Orléans, ce 17 décembre 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,

M. GUINAUD, Député-Greffier.
18 déc—27 au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,792.—Ordre de Cour.—Qu'une requête ait été présentée au nom de Mme Marie Louise Bonnecaze, épouse de Jules Bonnecaze, tous deux de cette ville, le MERCREDI, 18 décembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de constituer et de déterminer le montant de la masse active de la faillite de Jules Bonnecaze, susdit, et de voter sur toutes mesures qui pourraient leur être présentées par l'assignée, et que sur cette requête il ait été ordonné que les créanciers de Jules Bonnecaze, susdit, soient convoqués en temps et lieu par devant moi, Greffier de cette Cour, pour les fins susdites, et que copie de cette ordonnance soit publiée dans le journal L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, pendant trois jours consécutifs, avant le jour fixé pour la dite réunion des créanciers.

Donné et signé à la Nouvelle-Orléans, ce 17 décembre 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,

M. GUINAUD, Député-Greffier.
18 déc—27 au 10 jan

DENTISTES.

C. P. Mahony, Dentiste, D. D. S.,

Informe ses patrons du No 110 rue Canal et

No 107 de la même rue,

vis-à-vis RAMPART,

A partir du 1er octobre 1889.

Toute commande, par mallles, sera soigneusement et promptement remplie.

26 oct—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Hospitalière, immédiatement contigüe à l'ancien Hôpital de la rue de Chartres.

Opérations de cette nature faites

Le rez-de-chaussée de cette grande bâtisse

Sera occupé par les bureaux de

PIANOS

DE

PLEYEL

CHEZ

Louis Grunewald Co., Limited,

16 rue Baronne et 127 bpe du Canal.

Seuls agents pour tous les meilleurs

Pianos Américains.

Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr,
Sheninger, Fischer, Mehling et Pease,

Aux plus bas prix, au comptant, ou payables en

Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD CO., LIMITED,

NOUVELLE-ORLEANS.

1er 4-30—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 54.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1889.

Liste de publication.

Barbezat Jean Elisa (ses héritiers)
Barrère Jacques
Buisson Jacques Adolphe (époux)
Cayot Jacques
Chartre Lucien
Daset Elisa
Deshamet Sylvain
De la Louche Charles
Arthur
Dupuy Félix
de la Touche Victor
Fardo Hippolyte
Florance (veuve)
Folleis Pierre
Gauchon Pierre
Gurtie Claude François
Mahon Gerbel
Hall Clara Palmyre, née
Godwin (Mme)
Hundez Louise

Josty François
Lagarde François
Lopez de Hoyo (époux)
Lonstalot Jean
Lubert Joseph
Mengell Germain
Méril
Morlin Joseph
Marguenane Jean
(époux)
Mary Edmond
Odier Adolphe
Oturquin Eliana et Natalie Louise
Rolagart Benjamin
Rosand Hippolyte Jean
Paul
Sarrat Auguste
Schwartz François Joseph
Villette Anatole Florent

LETTRES.

Chanel A (madame) Gobet Jean
Berthe Jean Marie

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à correspondre à mon vice-consulat à la Nouvelle-Orléans, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire contrôler, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er décembre 1889.

Le Consul,

PAUL DEJARDIN.

Nouvelle Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à son réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

HY. LOCHTE
Président.

TH. ROTHENBILDER,
Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à son réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

F. W. DIELMANN,
Président.

H. ENGELHARDT,
Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Southern Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à son réunion tenue le 14 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. BLAISE,
Président.

E. FRAGET, JR.
Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Woodworking Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution de leur bureau de direction, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

THEO. BRUMMER,
Président.

JOS. WECKERLING,
Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Canal-Bank National Bank of New Orleans.—Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1889.—L'élection annuelle pour élire des directeurs pour l'année ensuivante aura lieu à la banque, au bureau de la caisse, le MARDI, 14 janvier 1890, entre 10 heures A. M. et 1 heure P. M.

T. S. BOACH, Cashier.
23 déc—1m

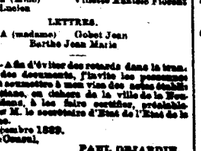

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—ET—

PARAISSANT

—EN—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$10 00
Six mois	5 00
Trois mois	2 50
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 00
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 75 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales ;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin matinal,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les heures de départ des bateaux à vapeur.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but d'éducation et de développement public.

L'Existence de la Compagnie a été établie par un vote populaire, et ses privilèges ont été renouvelés par l'Amendement de l'Etat, adopté le 8 novembre 1879.

Dans ses tirages périodiques qui ont lieu régulièrement d'une manière publique, la Compagnie donne à ses actionnaires l'occasion de participer à des distributions de prix qui sont offerts au public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Sous ces auspices, par ses promesses, que nous publions à tous les temps nouveaux et connus ainsi de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous déclarons et certifions en personne ces temps qui nous en donnent l'autorisation, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Early

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

—A LA—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JANVIER 1890.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Gros de...	$300,000, cott	$300,000
1 Lot de ...	100,000, ...	100,000
1 Lot de ...	50,000, ...	50,000
2 Lots de ...	25,000, ...	50,000
5 Lots de...	5,000, ...	25,000
20 Lots de...	1,000, ...	20,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300, ...	60,000
500 Lots de...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de...	$300, cott.....	$30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, cott.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
9,134 Lots se montant à	.....	$1,054,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

Les billets gagnants sont payables à vue, sans escompte, à présentation.

Les billets gagnants sont payables à vue, sans escompte, à présentation.

Les billets gagnants sont payables à vue, sans escompte, à présentation